

Mesure 29

Valoriser l'histoire et la vitalité de la culture provençale de la Sainte-Baume



Contexte

De la préhistoire avec la présence de Néandertaliens, des traces de camps d'habitation du Néolithique, des habitats ruraux de l'Age du Fer en passant par l'antiquité et le moyen âge avec la colonisation grecque révélée par la découverte de l'une des plus anciennes monnaies d'Occident ou encore les habitats de l'antiquité gallo-romaine, les villages médiévaux, sites fortifiés, villages perchés et nombreux vestiges de castrum, l'histoire du territoire est riche.

La Sainte-Baume est aussi au cœur de la Provence. Ancienne principauté territoriale située à l'est du delta du Rhône, le Comté de Provence et les comtes ont été étroitement associés à l'histoire du territoire. C'est sous l'impulsion de Charles II, comte de Provence, que les reliques de Sainte Marie-Madeleine sont retrouvées et que la basilique de Saint Maximin fut construite. C'est dans le palais des Comtes de Provence, à Brignoles, que Charles II signe une ordonnance dans laquelle il fixe les bases de ce qui allait devenir la Cour des Comptes. C'est également là que les comtesses venaient accoucher, donnant ainsi à Brignoles le nom de « nourrice et demeure des enfants de la couronne ».

Le territoire est immergé dans le berceau de la culture provençale et de la langue d'oc. Son histoire et sa toponymie révèlent un patrimoine immatériel riche et une identité culturelle et linguistique qui lui est propre. Si le provençal est de moins en moins parlé, il a néanmoins forgé la culture et les valeurs de ce territoire et lègue des traditions et des œuvres littéraires qui font partie du patrimoine mondial de l'humanité. Aujourd'hui, des cours de provençal continuent d'être dispensés sur le territoire par le milieu associatif mais également au sein de deux établissements publics d'enseignement, à Aubagne et à Brignoles. Les associations n'assurent pas seulement l'organisation des cours de langue mais contribuent au rayonnement du provençal par la tenue de rencontres, de conférences, de spectacles de théâtre, de chants et de danses traditionnelles, d'expositions, de revues et de partage autour de la cuisine provençale. Le projet de création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume a même incité les associations et acteurs de la sauvegarde du provençal à constituer le « Comitât provençau per Santa Bauma ». On dénombre également de nombreuses initiatives liées à la culture provençale, cercles provençaux, confréries, fêtes traditionnelles qui attestent de cette dynamique importante.

Cette culture vivante est une force pour notre territoire qui, malgré un attachement profond de la population, n'en reste pas moins fragile. Les pratiques et savoir-faire provençaux couramment utilisés hier ont laissé place aux nouvelles technologies d'aujourd'hui. Ainsi, afin de ne pas oublier les savoir-faire, la langue, la musique et les traditions qui ont su faire l'histoire sociale et culturelle du territoire, il est nécessaire de mener des actions pour rendre cette culture accessible à tous au quotidien.

Stratégie

L'objectif de la mesure est de favoriser la mise en réseau de l'ensemble des acteurs culturels du territoire au travers des projets innovants, diversifiés et intégrés au projet de territoire de la Sainte-Baume, de valoriser l'histoire du territoire et de son patrimoine culturel immatériel, facteur d'une identité propre, et d'appuyer l'identité culturelle à travers notamment la mise en valeur du provençal et de l'occitan langue d'oc.

Dispositions de la mesure

Valoriser l'histoire du territoire et améliorer la connaissance de notre patrimoine culturel vivant

- Poursuivre les inventaires bibliographiques concernant l'histoire et l'identité de la Sainte-Baume.



- Valoriser le patrimoine historique du territoire de la Sainte-Baume auprès des touristes et des habitants.



- Approfondir les connaissances de nos patrimoines ruraux bâtis, mobiliers, objets de vie, des savoir-faire anciens et de notre patrimoine archéologique, ethnologique, historique, religieux, légendaire...

==> Voir aussi : mesure 27 « Renforcer la connaissance, la réhabilitation, la protection et la valorisation du patrimoine rural et du patrimoine bâti identitaire ».

- Identifier, approfondir et partager les connaissances sur la toponymie provençale des éléments paysagers de la Sainte-Baume, des Communes et de leurs différents quartiers. (moyen de quantifier : Un guide de la toponymie provençale des Communes).

Faire rayonner la culture provençale



- Encourager l'accès de la population aux différentes formes de culture (spectacle vivant, art...).

- Mettre en place un programme d'action pour l'apprentissage et la transmission de la culture provençale.

==> Voir aussi : mesure 34 « Informer, sensibiliser, et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités du territoire et à son respect ».

- Valoriser les cercles provençaux et les confréries comme lieux d'échanges, de convivialité et de valorisation de l'identité locale.



- Promouvoir les fêtes traditionnelles et les événements saisonniers liés à la vie et aux savoir-faire locaux (pois chiches, prunes, artichauts, les Saint Eloi de chaque village, les feux de la Saint-Jean, les médiévales de Brignoles et de Saint-Maximin, etc.).

- Promouvoir les savoir-faire de la culture provençale - cuisine, architecture, métiers de la colline - l'art de vivre en Provence...



- Valoriser ou créer des parcours thématiques.

==> Voir aussi : mesure 23 « Structurer et développer une offre touristique authentique et écoresponsable ».

- Développer des événements autour de la cuisine provençale (création de concours, de fête de la cuisine provençale à lier avec les variétés anciennes de fruits et légumes...).

==> Voir aussi : mesure 18 « Développer un projet alimentaire territorial en favorisant les circuits courts et l'agriculture de proximité ».

- Etudier la mise en place d'un lieu de rencontre artistique maillon entre tradition et création.

- Intégrer le provençal maritime dans la signalétique d'entrées de communes et d'entrées de Parc ainsi que dans les panneaux d'information touristique et sur certains sites présentant des originalités toponymiques.

- Favoriser la « formation » des agents d'accueil touristique et des agents du Parc leur permettant une transmission authentique des spécificités provençales locales (toponymie, histoire des lieux, culture locale...).

- Favoriser les échanges d'expériences avec les territoires ayant une politique forte de soutien à leur langue régionale.

Promouvoir le provençal et améliorer la visibilité de la langue

- Encourager et favoriser les publications grand public et les supports éducatifs en provençal : livres, chaînes de télévision locale (ex : Vaqui), radios locales, message d'attente du PNR en provençal maritime; documents concernant le territoire du parc, informations de la Maison du Parc.

- Développer un programme d'apprentissage du provençal en milieu scolaire et inciter les Communes à proposer des cours pour adultes.

==> Voir aussi : mesure 34 « Informer, sensibiliser, et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités du territoire et à son respect ».

- Organiser des sorties thématiques de terrain et des manifestations bilingues et lancer des « veillées du parc » en provençal.

Rôle du syndicat mixte du Parc

Le syndicat mixte du Parc s'engage à :

- => Faire de la Maison du parc un lieu de médiation et de diffusion culturelle ;
- => Soutenir et coordonner l'élaboration et l'animation d'une stratégie collective de valorisation de la culture provençale ;
- => Favoriser la création de manifestations culturelles innovantes à travers des démarches de mise en réseau et de mutualisation avec les acteurs locaux ;
- => Coordonner et valoriser les bases de données rassemblant les résultats des différents inventaires du patrimoine réalisés ;
- => Encourager les manifestations ou projets innovants mêlant culture provençale et événements contemporains ;
- => Promouvoir le patrimoine historique auprès des touristes et des habitants.

Le syndicat mixte du Parc participe :

- => Au soutien des partenaires et acteurs locaux pour faire vivre l'identité locale et organiser une programmation événementielle à l'échelle du territoire ;
- => A la mise en place des rencontres culturelles sur le territoire mettant en avant le provençal et les savoir-faire provençaux ;
- => A l'approfondissement des connaissances sur la toponymie provençale des éléments paysagers de la Sainte-Baume, des Communes et de leurs différents quartiers ;
- => A la promotion des cours de provençal dans les Communes volontaires ;
- => A la création de circuits thématiques sur les savoir-faire identitaires à la culture provençale.

Engagements des signataires

Dans le cadre de leurs compétences et de leurs moyens

Les communes et leurs groupements s'engagent à :

- => Participer à l'acquisition de connaissances et à la valorisation du patrimoine culturel identitaire en transmettant la donnée au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc ;
- => Associer le Parc dans la mise en œuvre des projets culturels favorisant le lien social sur leur territoire ;
- => Soutenir les associations locales dans l'organisation de projets favorisant la rencontre, l'échange, la culture, la découverte et la compréhension du patrimoine local ;
- => Soutenir des actions de diffusion de spectacles culturels et vivants en milieu rural.

Les Départements du Var et des Bouches-du-Rhône s'engagent à :

- => Relayer l'information du Parc concernant l'organisation d'événements culturels et promouvoir la programmation culturelle du territoire au travers de ses outils ;
- => Veiller pour le Département du Var, à la mise en œuvre de collaborations et d'échanges avec l'ensemble des acteurs actifs dans le périmètre du parc ;
- => Transmettre au Parc les données pouvant être inventoriées dans la base de données sur le patrimoine culturel du territoire..

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage à :

=> Soutenir le Parc dans l'organisation d'événements culturels et promouvoir la programmation culturelle du territoire ;

=> Transmettre au Parc les données pouvant être inventoriées dans la base de données sur le patrimoine culturel du territoire.

L'Etat s'engage à :

=> Transmettre au Parc les données pouvant être inventoriées dans la base de données sur le patrimoine culturel du territoire.

Partenaires associés

Afin d'atteindre les objectifs fixés, le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du parc et les signataires s'associeront à plusieurs partenaires qui interviendront en appui à la mise en œuvre de certaines dispositions de cette mesure :

Conseil de développement, associations culturelles, associations de maintenance de la langue et des traditions, ASER centre Var, cercles provençaux, Maison du terroir et du patrimoine Sud Sainte-Baume, Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte, Musée des gueules rouges, Offices de tourisme communaux et intercommunaux, associations d'éducation au territoire, universités...

Indicateurs optionnels

- F20 Nombre de publications, supports éducatifs et pédagogiques diffusées en provençal (Réalisation)
 F21 Maintien des cercles provençaux et des confréries sur le territoire (Résultat)